

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 25 septembre 2023
Délibération n°7-2

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François et FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mr CARLINI Claude
- Mme GUALTER Marie-Christine

Mme GUALTER Marie-Christine donne procuration à Mme NSIRI Marielle
Mr CARLINI Claude donne procuration à Mr NSIRI Marielle CASTEX Jean

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

Objet : CRÉANCES ÉTEINTES - ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES BUDGET VILLAGE VACANCES

Monsieur le Maire expose que Madame la Comptable publique de Saint-Gaudens a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget du Village Vacances.
Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles la Comptable Publique n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement. Le montant total des titres à admettre en non-valeur, détaillé en annexe, s'élève à 760 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Admettre en non-valeur le montant de 760 € comme détaillé en annexe
- Autoriser le Maire à engager toutes démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre Pour 14
Date de convocation : 20 septembre 2023
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

